

FO
la force syndicale
en ESSONNE

Le syndicaliste

Le journal de l'UD

www.udfo91.fr

N°170 - décembre 2019



**POUR NOS RETRAITES
TOUS EN GREVE**

AU SOMMAIRE du SYNDICALISTE

2



⇒ *L'Edito - Ni amendable, ni négociable... RETRAIT - P.3*

⇒ *Déclaration de la commission exécutive extraordinaire élargie - p.4*

⇒ *Défense et maintien de tous les régimes de retraite - p.7*

⇒ *Retrait du plan Macron-Delevoye - P.8*

⇒ *Retour à une retraite à taux plein à 60 ans - P.9*

⇒ *Nos retraites, elles sont à nous ! - p.10*

⇒ *Calendrier 2020 des Formations à l'UD FO 91 - P.11*

⇒ *L'AG de l'UL de Massy - p.12*

⇒ *20ème journée nationale travail et handicap - p.13*

⇒ *Les Retraités ont la paroles - p.14*

⇒ *Consommateurs, Usagers : Tous égaux ? À voir - p.15*



Union Départementale
Force Ouvrière de l'Essonne
12, place des Terrasses de
l'Agora - 91034 Evry cedex
Tél : 01.60.78.15.57
e-mail : udfo91@gmail.com
Site : www.udfo91.fr

Directeur de publication :
Christophe LE COMTE
Bulletin trimestriel
CPPAP N°0622 S 07348
Impression : FEC FO

Ce numéro du syndicaliste **FO** a été réalisé avec le concours de :

Christophe Le Comte, secrétaire général de l'UD **FO** 91,

Jacques VEILLON, secrétaire général de l'UL **FO** du Nord Essonne,

Daniel ROUSSEAU Président de l'UDR**FO** 91,

Françoise ROUSSEAU Président de l'A**FO**C91,

Karen ECHARD secrétaire administrative de l'UD **FO** 91,

UD **FO** 91 - Frédéric **BLANC** (pour les photos).

Ni amendable, ni négociable... RETRAIT

Toute notre campagne d'information qui dure depuis de longs mois a été efficace. Les éléments qui ont été portés à la connaissance des salariés par des diffusions de masse des tracts régionaux et des assemblées à

l'UD, à l'UL de Massy, mais aussi celles organisées dans les administrations et les services, par nos militants, auront permis de mobiliser et d'avoir un taux de grévistes important. Les manifestations régionales et locales ont été une réussite.

On peut se féliciter de ce travail accompli et il ne peut que nous encourager à continuer et à renforcer notre détermination.

Résister, Revendiquer, Reconquérir, ce slogan prend tout son sens en cette période.

Edouard PHILIPPE et son gouvernement veulent rester droit dans leurs bottes, comme Juppé en 1995.

La CFDT réapparaît comme à chaque fois... pour mieux faire volteface ?

Encore 2 points qui nous rappellent 1995.

Il faut, donc, continuer pour obtenir :

- ⇒ **Le maintien des régimes de retraites : régime général, régimes spéciaux, régimes complémentaires, code des pensions civiles et militaires,**
- ⇒ **Le retrait du plan Macron-Delevoye,**



⇒ Le retour à la retraite à taux plein à 60 ans,

⇒ Le taux de remplacement de 75% de la rémunération d'activité sur la base des 10 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, pas de retraite inférieure au smic,

⇒ La prise en compte de la pénibilité, des périodes de formation et aménagement des fins de carrière...

Continuons à discuter avec nos collègues.

Nous sommes en fin d'année, moment où l'on se souhaite de bonnes fêtes et une meilleure année... et surtout une année 2020 de Solidarité.

Aucun cadeau ne nous sera fait, nos conquêtes nous devons les arracher.

Christophe Le Comte

Secrétaire Général de l'UD FO 91



Rendez-vous sur le net

www.udfo91.fr

Sur Twitter :

twitter.com/udfoessonne



Sur facebook :

www.facebook.com/UDFO91



Sur Instagram :

UDFO91



Instagram

Résister, Revendiquer, Reconquérir !

Retraites, il faut la grève pour faire reculer le gouvernement

Devant l'urgence et la hauteur des attaques contre notre système de retraite général et nos régimes particuliers, une commission exécutive extraordinaire et élargie s'est réunie le 04 novembre 2019.

Depuis plus d'une année, l'Union Départementale FO de l'Essonne informe régulièrement ses militants sur le contenu du projet des plus rétrogrades contre un pan essentiel de notre protection sociale, nos retraites.

La CE de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'Essonne se félicite de la mobilisation nationale interprofessionnelle des 15 000 manifestants à l'appel de FO, le 21 septembre dernier, pour le rejet total de la contre-réforme Macron-Delevoe. De nombreux militants essonniers ont répondu à cet appel, ils ont pu former un cortège conséquent parmi toutes les Unions Départementales FO montées à Paris.

La CE se félicite de l'appel interConfédéral « Jeudi 5 décembre : toutes et tous en grève et dans l'action ! ».

Cet appel est dans la droite ligne de la dernière résolution du CCN de septembre dernier qui « ... réaffirme, FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoe. Pour cela, FO entend œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large et demande à ses syndicats d'organiser les réunions et assemblées générales pour préparer la grève. »

Dans la même journée, l'Union Régionale d'Ile de France FO a corédigé, avec les URIF de la CGT, FSU,

Solidaires, UNEF et UNL, une déclaration qui démontre la détermination de ces organisations syndicales à continuer à œuvrer ensemble en informant « ... de l'appel à la grève illimitée des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain, pour le rejet du projet de réforme de retraite du gouvernement, elles soutiennent cette mobilisation pour que le gouvernement entende le refus de sa réforme et retire son projet. »

La déclaration du Président de la République Emmanuel Macron "Je n'aurai aucune forme de faiblesse ou de complaisance" (sur la réforme des retraites), sonne comme une ultime provocation.

Face à cette situation, la Commission Exécutive appelle l'ensemble des syndicats de l'Essonne à construire le rapport de force pour obtenir satisfaction. Cela passe par l'organisation de réunions, de discussions, d'assemblées générales des travailleurs pour réussir l'arrêt total de l'économie, par la grève générale reconductible jusqu'à la satisfaction de toutes nos revendications.

Tous mobilisés, c'est dans ce sens que l'Assemblée Générale de l'Union Locale FO de Massy et des environs se tiendra le 15 novembre, avec une discussion centrale sur la mobilisation contre le projet MACRON/DELEVOYE.

Elle invite tous les syndicats à remonter à l'Union Départementale leurs appels à la grève et prises de position.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RETRAIT DU PROJET MACRON/DELEVOYE

MAINTIEN DES 42 REGIMES EXISTANTS

Les régimes de retraite complémentaires : quelles évolutions ?

Le régime de base verse une retraite dont le montant est plafonné. Pour maintenir un niveau de revenu plus proche du revenu d'activité, des compléments ont été créés. Ces systèmes ne font pas partie de la Sécurité sociale. La fusion Agirc-Arrco est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les principes de fonctionnement

Ils sont gérés sur un mode paritaire par les partenaires sociaux. De plus, ces régimes présentent des particularités par rapport au régime de base dans leurs outils de gestion : le taux d'appel et le salaire de référence.

Rappel des règles antérieures au 1^{er} janvier 2019

Pour les non-cadres

Éclaté, jusqu'en 1999, entre plus de 40 régimes, l'Arrco est devenu un régime unifié (avec un taux minimal pour tous).

Des taux supérieurs ont pu subsister selon la date de mise en vigueur des accords dans l'entreprise.

Les niveaux de retraite complémentaire peuvent donc être très variables selon l'entreprise à laquelle a appartenu le salarié et selon le niveau de cotisations qui s'y appliquait.

Pour les cadres

À l'Agirc :

- un taux de cotisation était prélevé sur la fraction de salaires supérieure jusqu'à 8 fois le plafond de la Sécurité sociale ;
- pour les cadres ayant un salaire inférieur au plafond de la sécurité sociale, un système - la garantie minimum de points (GMP) garantissait la validation d'un minimum de points en contrepartie d'un montant forfaitaire de cotisations.

Règles à partir du 1^{er} janvier 2019

Pour le calcul des cotisations, il n'existe plus que deux tranches de rémunération. Les taux sont modifiés.

Les conditions de départ sont également modifiées, ce qui va affecter l'âge réel de départ et le niveau de retraite.

Les participants ayant liquidé leur retraite à taux plein dans les régimes de base se verront appliquer des coefficients de solidarité ou de majoration annuels de 0,90, pendant trois ans et dans la limite de 67 ans (accords du 30 octobre 2015, 17 novembre 2017).

Ces coefficients ne s'appliqueront pas aux participants qui liquident leur pension de retraite complémentaire quatre trimestres calendaires au-delà de la date à laquelle ils auront rempli les conditions d'obtention d'un taux plein dans un régime de base. Ils ne s'appliqueront pas non plus à ceux qui sont exonérés de CSG ou soumis à CSG à taux réduit ainsi qu'à certaines situations spécifiques (assurés handicapés bénéficiant d'un départ anticipé, retraités au titre du dispositif amiante ou de l'inaptitude, retraités ayant élevé un enfant handicapé, aidants familiaux (accords précités).

Les participants liquidant leur retraite complémentaire au moins huit trimestres calendaires au-delà de la date à laquelle ils auront rempli les conditions d'obtention d'un taux plein se verront appliquer sur leur retraite complémentaire un coefficient majorant pendant une année suivant la date de liquidation de leur retraite complémentaire (accord précité).

Lexique

- **Taux d'appel :** pourcentage affecté au taux dit « contractuel » : il permet aux caisses de se constituer des réserves de fonctionnement car il ne génère pas de points de retraite. À compter du 1^{er} janvier 2019, le taux d'appel est de 127 %, la cotisation sur la tranche jusqu'au plafond de la Sécurité sociale reste fixée à 6,20 % et celle au-dessus du plafond augmente (portée à 17 %).
- **Contribution d'équilibre :** cette contribution qui s'ajoute aux cotisations ne génère pas de droits :
 - 2,15 % sur la tranche de rémunération ne dépassant pas le plafond SS répartis entre employeur et salarié ;
 - 2,70 % sur la tranche de rémunération comprise entre 1 fois et 8 fois le plafond SS.
- **Contribution dite d'équilibre technique :** elle ne génère pas de droits et s'ajoute à la contribution d'équilibre pour les salariés dont la rémunération excède le plafond SS : 0,35 %. Elle est calculée sur la totalité de la rémunération et répartie entre employeur et salarié.

Pour en savoir plus :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

GRUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

> DÉFENSE ET MAINTIEN DE TOUS LES RÉGIMES DE RETRAITE

Les unions régionales Ile-de-France (URIF) **CGT FO FSU Solidaires** réaffirment leur rejet du plan Macron-Delevoye sur les retraites, publié jeudi 18 juillet dernier, qui supprimerait les 42 régimes existants pour instaurer un «système universel de retraite par points».

Avec ce système universel par points, le montant de la retraite serait calculé selon le nombre de points acquis sur toute la carrière, multiplié par la valeur de service du point en vigueur au moment de calculer la retraite : il en découle que le calcul sur la totalité de la carrière, et non plus sur les meilleures années, entraînerait une baisse drastique du montant des retraites et imposerait aux salariés –qu'ils soient du secteur privé ou de la fonction publique –de travailler plus longtemps pour bénéficier d'une retraite leur permettant de vivre.

En outre, la valeur du point serait révisable chaque année, par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie, de la conjoncture économique, de la situation financière du système... Il en serait de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits et les dispositifs de solidarité. En clair, le niveau des retraites n'est plus garanti : lorsque la situation économique se dégrade, le niveau des pensions baisse.

Par ailleurs, le projet ne ferait qu'aggraver les inégalités entre hommes et femmes du fait des carrières morcelées pour de nombreuses femmes (congé maternités, temps partiels subis, etc...) et de la suppression de certains droits dus à la naissance d'enfants.

Pour ces raisons, les URIF exigent le retrait du plan Macron-Delevoye, le maintien des 42 régimes existants et le retour à la retraite à taux plein à 60 ans.

Dans une période de fortes mobilisations et d'appels à la grève dans de nombreuses entreprises (RATP, SNCF, transports, EDF, fonction publique, industries chimiques, métallurgie...), les URIF appellent les salariés à s'engager massivement dans la grève à compter du 5 décembre et à tenir des assemblées générales pour reconduire le mouvement.



« MACRON, RETIRE TON PLAN ! »

Les unions régionales Ile-de-France (URIF) CGT FO FSU Solidaires, avec l'UNEF et l'UNL, considèrent que la puissance exceptionnelle de la grève du 5 décembre et l'ampleur des manifestations (plus de 250 000 à Paris, 1,5 million dans toute la France) démontrent que la grève déborde bien au-delà des secteurs concernés par les régimes spéciaux, contrairement à ce qu'a bien voulu faire croire le gouvernement.

Face à un niveau de mobilisation inégalé, le gouvernement doit revenir à la réalité et abandonner immédiatement son projet.

A l'inverse, en refusant de retirer son plan, le gouvernement s'engage dans une escalade dangereuse et porte ainsi l'entière responsabilité des développements de la situation, conduisant à des provocations policières hier et aujourd'hui.

Dans ce contexte, les URIF soutiennent sans réserve les assemblées générales qui ont décidé de reconduire la grève aujourd'hui : c'est en s'engageant dans ce niveau de mobilisation que nous pourrions gagner. Elles appellent tous les salariés à élargir le mouvement en tenant des assemblées générales dès demain et dans les jours qui suivent pour s'engager dans la grève.

Nos organisations se verront le 9 décembre pour faire le point sur la situation.

D'ici là, nous serons dans toutes les initiatives qui seront décidées à tous les niveaux pour exiger :

- ▶ **Maintien des régimes de retraites : régime général, régimes spéciaux, régimes complémentaires, code des pensions civiles et militaires**
- ▶ **Retrait du plan Macron-Delevoye**
- ▶ **Retour à la retraite à taux plein à 60 ans**
- ▶ **Taux de remplacement de 75% de la rémunération d'activité sur la base des 10 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, pas de retraite inférieure au smic**
- ▶ **Prise en compte de la pénibilité, des périodes de formation et aménagement des fins de carrière**

1 - SYSTÈME UNIVERSEL = BAISSÉ DU MONTANT DES PENSIONS



F. Fillon devant les patrons, alors candidat à « la primaire de la droite », 10 mars 2016 (Public Sénat)

« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions »

- ⇒ **Aujourd'hui**, les retraites en France pèsent environ 325 milliards € (tous régimes confondus), soit à peu près 14 % du produit intérieur brut (PIB).
- ⇒ **Demain**, le gouvernement voudrait réduire ce volume, dans un premier temps, à 12 % du PIB : c'est le but assigné au « système universel ». En volume, cela correspondrait à une baisse moyenne du montant des pensions de 15 %. A ce titre, le rapport Delevoye avoue en page 90 : « Le Gouvernement pourra présenter au parlement les modifications ayant trait aux conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositifs de départs anticipés), ainsi qu'aux dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum de retraite), etc. [...] il sera toujours libre de proposer tout projet de réforme ayant des coïncidences sur les équilibres financiers du système de retraite. »
- ⇒ Pour ce faire, le rapport appelle à mettre en place un système à « enveloppe constante » et une « règle d'or d'équilibre », dont le seul but est de permettre au gouvernement de diminuer la valeur du point – donc de baisser le montant des pensions – pour baisser la « dépense publique » (cf. encadrés).

2 - SYSTÈME UNIVERSEL = TRAVAIL JUSQU'À 64, 65, 66, 67 ANS... POUR TOUS

- ⇒ **Aujourd'hui**, une salariée du secteur privé qui a deux enfants et qui a commencé à travailler à 22 ans peut partir en retraite à taux plein à 62 ans.
- ⇒ **Demain**, avec le « système universel », un salarié devra travailler jusqu'à un âge dit « du taux plein par génération », fixé à 64 ans mais qui pourrait évoluer en fonction des « équilibres financiers du système » jusqu'à 65, 66, 67 ans... et plus ! Si cette même salariée décide de partir à 62 ans, elle subira ce qu'on appelle une « décote » de 5% par année manquante, soit une perte de 10% de sa retraite.
- ⇒ Les fonctionnaires relevant de la « catégorie active » (notamment les aides-soignants dans la fonction publique hospitalière ou les égoutiers dans la fonction publique territoriale) perdraient « progressivement » leurs droits à un départ anticipé. Il en serait de même pour les salariés relevant de certains régimes spéciaux (RATP, SNCF, électriciens gaziers...). Seuls les personnels en « uniforme » garderaient leurs « spécificités » (militaires, gendarmes...).



G. Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, devant la commission des finances du Sénat, 15 mai 2019

« Nous avons en 2019 et 2020 des réformes qui continuent à baisser les dépenses publiques (...). Je vous rappelle que 14 points de PIB consacrés à la retraite, c'est une question de dépense publique. »

3 - SYSTÈME UNIVERSEL = LES FEMMES, GRANDES PERDANTES

- ⇒ Les grandes déclarations du gouvernement sur une meilleure prise en compte des femmes sont contradictoires avec les mesures du plan Macron-Delevoye.
- ⇒ Ce qui est en jeu, c'est la destruction des solidarités qui ont été mises en place, en n'accordant plus aucun droit aux salariés momentanément hors travail: maternité, éducation des enfants, chômage, temps partiels imposés... Cette destruction concernerait 9 femmes sur 10 !
- ⇒ Prenons un autre exemple, celui des pensions de réversion : aujourd'hui, suite au décès de son ou de sa conjoint(e), l'examen du droit d'un(e) salarié(e) du secteur privé est réalisé dès l'âge de 55 ans. Pour les fonctionnaires, ce droit est ouvert sans condition d'âge. Dans nombre de régimes spéciaux, ce droit est également ouvert avant 55 ans.
- ⇒ Demain, avec le «système universel», toute pension de réversion ne pourra être versée qu'à compter de 62 ans : le gouvernement ferait donc un gain substantiel en économisant au minimum 7 ans de versement de pension de réversion.

Quand on sait qu'en 2018, 4,4 millions de personnes ont perçu une pension de réversion et qu'un quart d'entre elles –soit 1,1 million de personnes, dont 96 % de femmes –ne disposent pas d'autres revenus pour vivre, on ne peut qu'être indignés par les déclarations d'Emmanuel Macron et Jean-Paul Delevoye qui affirment que le «système universel» serait «plus juste».

Le combat pour l'égalité des retraites entre les femmes et les hommes, de même que le combat pour l'égalité salariale, porte un nom : cela s'appelle la solidarité !

**RETRAITE PAR POINTS:
L'EXEMPLE DE LA SUÈDE**

Un système de retraites par points a été mis en place en Suède en 1998, remplaçant l'ancien système bâti à partir du calcul sur les 15 meilleures années.

Ce «modèle suédois» est mis en avant par le gouvernement pour accrédi-ter son «système universel». Avec quels résultats ?

Réponse d'Alain Lefebvre, spécialiste des retraites des pays nordiques, dans une interview à Libération(12 octobre) : **«Malgré les mécanismes de compensation mis en place et qui seront au cœur des discussions en France, il y a donc eu beaucoup de perdants en Suède. Une étude parue en mars 2017 a montré que 92% des Suédoises auraient eu des retraites supérieures dans l'ancien système et 72 % des hommes.»**

**4 - SYSTÈME UNIVERSEL = LES JEUNES, PREMIERS SACRIFIÉS**

- ⇒ Les jeunes qui commencent à travailler ou qui vont bientôt travailler seront ceux qui vont être pleinement touchés par la réforme des retraites.

Avec la comptabilisation de l'ensemble du temps de travail dans le calcul de la retraite, les étudiants salariés, les jeunes en insertion et les jeunes précaires verront leur pension diminuer. L'âge du premier emploi stable étant situé entre 28 et 29 ans, l'enchaînement des boulots précaires, des jobs étudiants et des périodes de chômage vont réduire nos montants de cotisation alors que le système actuel prend en compte les 25 meilleures années pour les salariés du privé et les 6 derniers mois travaillés pour les salariés du public.

En plus d'être une variable d'ajustement sur le marché du travail, les jeunes verront leur pension diminuée parfois à moins de 50% de leur salaire !

NOS RETRAITES, ELLES SONT A NOUS !

10

5 - SYSTÈME UNIVERSEL = «JE N'ADORE PAS LE MOT PENIBILITÉ»... (E. MACRON)

A l'occasion de la première consultation citoyenne à Rodez, le chef de l'Etat a déclaré : **«je n'adore pas le mot pénibilité car ça donne le sentiment que le travail serait pénible.»** E. Macron confirme qu'il est bien déconnecté des réalités du travail. Rappelons que, selon l'INSEE, l'espérance de vie d'un ouvrier en France est de 77 ans, soit 5 ans de moins que l'espérance de vie moyenne. Et c'est bien l'usure au travail et sa pénibilité qui explique cet écart, c'est la «double peine» des ouvriers: travail pénible et vie courte.

Les régimes spéciaux, les «catégories actives» de la fonction publique, ainsi que les «carrières longues» tiennent compte de cette pénibilité : or, c'est précisément ces dispositifs que le plan Macron-Delevoye veut détruire, au prétexte qu'ils coûtent trop chers.

« NOS RETRAITES, ELLES SONT À NOUS !

ON S'EST BATTU POUR LES GAGNER, ON SE BATTRA POUR LES GARDER ! »

Les financements existent pourtant pour faire vivre et améliorer durablement les régimes existants, car c'est bien notre travail qui crée les richesses, et elles ont été multipliées par 4 en 30 ans !

Dans un rapport sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) publié le 8 octobre dernier, la Cour des comptes constate le coût faramineux des «cadeaux» ou exonérations de cotisations sociales en France accordés aux entreprises, d'un montant de 90 milliards d'euros ! En cause, les «mesures du pacte de responsabilité mises en œuvre entre 2014 et 2017 (9 milliards d'euros) ainsi que la transformation du CICE en allègements généraux (de cotisations) en 2019 pour 18 milliards d'euros», pointe entre autres la Cour des comptes.

Les URIF ajoutent à cela :

- ⇒ **un million d'emplois créés, ce sont 13 milliards € pour la protection sociale**
- ⇒ **l'augmentation des salaires de 3,5%, c'est 6,5**

milliards € dégagés immédiatement pour financer les retraites

- ⇒ **l'égalité femmes/hommes pour tous, ce sont plus de 10 milliards € pour la sécurité sociale en 2020**

- ⇒ **la lutte contre le travail dissimulé, c'est 6 milliards €**

Sur cette base de financement, de réelles négociations pourraient s'ouvrir afin de reconnaître, par la validation de trimestres dans chacun des régimes concernés, la fatigue au travail et sa pénibilité, la difficulté des fins de carrière, les périodes d'études et de formation... Mais pour que ces négociations puissent s'ouvrir, il y a un préalable: que tous les régimes de retraite existants soient maintenus ! Pour toutes ces raisons, les URIFCGT, FO, FSU et Solidaires, avec l'UNEF et l'UNL, revendiquent :

⇒ **MAINTIEN DES RÉGIMES DE RETRAITES: RÉGIME GÉNÉRAL, RÉGIMES SPÉCIAUX, RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES, CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES !**

⇒ **RETOUR À LA RETRAITE À TAUX PLEIN À 60 ANS !**

⇒ **TAUX DE REMPLACEMENT DE 75% DE LA RÉMUNÉRATION D'ACTIVITÉ SUR LA BASE DES 10 MEILLEURES ANNÉES DANS LE PRIVÉ ET DES 6 DERNIERS MOIS DANS LE PUBLIC !**

⇒ **INDEXATION DES PENSIONS SUR LE SALAIRE MOYEN, ET NON SUR LES PRIX !**

⇒ **PAS DE PENSION INFÉRIEURE AU SMIC !**

⇒ **PRISE EN COMPTE DE LA PENIBILITÉ ET DES PERIODES DE FORMATION !**

⇒ **AMÉNAGEMENT DES FINS DE CARRIÈRE !**

⇒ **RETRAIT DU PLAN MACRON-DELEVOYE SUR LES RETRAITES !**

**FORMATIONS SYNDICALES 2020
à l'Union Départementale****Découverte de FO****et moyens d'action du syndicat**

Lundi 20 janvier ⇨ Vendredi 24 janvier

Lundi 20 avril ⇨ Vendredi 24 avril

Lundi 05 octobre ⇨ Vendredi 09 octobre

Connaître Ses Droits

Mardi 31 mars ⇨ Jeudi 02 avril

Mardi 03 novembre ⇨ Jeudi 05 novembre

CSE - Comité Social et Economique

Lundi 27 janvier ⇨ Vendredi 31 janvier

Lundi 14 septembre ⇨ Vendredi 18 sept.

Communication orale

Mercredi 03 juin ⇨ Vendredi 05 juin

S S C T - Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Lundi 23 novembre ⇨ Vendredi 27 nov.

Négociier

Mardi 17 mars ⇨ Jeudi 19 mars



Le droit au congé de formation syndicale est de 12 jours par an, avec un minimum de 2 jours de congé à chaque demande. (+ 6 jours pour les responsables syndicaux).

**Les lettres
d'autorisation, à
envoyer un
mois à l'avance
à l'employeur,
sont disponibles
sur le site de
l'UD FO 91.**

L'ensemble des formations, listées ci-dessus, se tiendront à l'Union Départementale de l'Essonne au 12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry.

Les formations sont ouvertes, uniquement, aux adhérents FO.

La carte à jour sera demandée en début de formation.

Face aux législateurs, aux employeurs et aux administrations qui démontent nos conquêtes sociales, nous devons nous former régulièrement.

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour nous émanciper.

Pré-inscription
sur :

[www.udfo91.fr/
formations](http://www.udfo91.fr/formations)

Ils viennent de différents secteurs : commerce, Education Nationale, transports, Fonction Publique, l'action sociale, la métallurgie. Salariés actifs ou retraités, ils sont tous syndiqués à Force Ouvrière et ils se sont réunis en Assemblée Générale le 15 novembre pour développer et renforcer l'Union Locale FO de Massy.



Sécu qui sera elle aussi démantelée. Conséquences directes également sur les retraités, par la baisse des retraites, de l'aide à domicile, ou de la dépendance.

Les participants ont exprimé leur volonté que le 5 décembre soit le début de la grève reconductible pour faire céder Macron et pour cela

Présidée par Christophe Le Comte, Secrétaire Général de l'Union Départementale FO de l'Essonne, cette Assemblée Générale a fait le point de la situation et de son activité.

Le **rapport d'activité**, présenté par le secrétaire, a situé la place de l'Union Locale et décrit la situation de l'emploi à Massy et la répartition des travailleurs dans les différentes branches professionnelles. Puis le bilan de l'action de l'UL dans sa participation aux luttes engagées par la confédération ; manifestations contre la réforme Macron, en défense des cheminots, contre la réforme Blanquer, ou la participation aux luttes de l'UD 91 en défense de la Bourse du Travail à Evry, ou de l'emploi à Massy. Plusieurs diffusions à l'initiative de l'UL ont été organisées aux gares de Massy, ou devant une entreprise à la demande du syndicat FO.

L'UL a montré la réalité de FO par des délégations à la Mairie – pour défendre notre UL et l'emploi, dans la fête des associations, et dans la mise à disposition de ses locaux à des syndicats FO ou dans des diffusions communes avec l'UL CGT.

Après l'adoption du rapport d'activité à une large majorité, le **rapport financier**, présenté par le trésorier, a montré les efforts de gestion réalisés pour faire face aux restrictions budgétaires imposées par la Mairie, pour maintenir l'équilibre des comptes, mais aussi acquérir du matériel, maintenir l'activité de l'UL et assurer la solidarité financière pour les camarades cheminots ou les camarades de Tice. Ce rapport financier a lui aussi été adopté à une large majorité.

Ces deux rapports ont mis en évidence l'appui apporté par l'UD FO 91, à notre activité et surtout l'aide sur le plan technique ainsi que pour la logistique.

La discussion a porté sur la préparation de la grève à partir du 5 décembre et sur les dernières mesures du gouvernement – loi contre les chômeurs, les migrants, sans parler du non remboursement des exonérations patronales à la Sécu qui va entraîner un «trou» de 2,7 à 4,7 milliards d'€ par an.

Le camarade Christophe Le Comte a mis en évidence les mensonges et les trucages du gouvernement sur la réforme des retraites, avec les conséquences tant sur le régime général que sur les statuts particuliers ou la Fonction Publique. Ainsi que les graves attaques contre les pensions de reversion.

Conséquences qui aboutiront à la suppression des statuts, mais aussi au démantèlement de la Fonction Publique, sans parler de la

de la préparer par des assemblées générales des syndiqués et des travailleurs.

L'AG dans le rapport d'orientation a décidé de renforcer la présence de FO tant vers la Mairie et le Maire, que dans les manifestations publiques.

De préserver la Bourse du Travail et l'existence de l'UL, et de développer l'implantation de FO dans les mairies voisines qui sont du secteur géographique de l'UL au premier chef Palaiseau, en lien avec les camarades syndiqués dans ces villes.

L'UL répondra présente aux appels de la confédération et de l'UD 91 et elle va s'efforcer auprès des syndicats à Massy et dans la région, de montrer l'aide qu'elle peut leur apporter, par la mise à disposition de salles de réunions ou de permanences, de supports techniques, de diffusion des documents FO etc.

Car le rôle d'une Union Locale Force Ouvrière est d'aider à la création de nouveaux syndicats, de favoriser la relation entre les syndicats, de favoriser la syndicalisation de salariés jeunes ou déjà implantés dans les boîtes.

Un nouveau Bureau a été ensuite élu avec l'entrée de 2 nouveaux camarades.

L'Assemblée Générale s'est terminée autour d'un pot amical et d'un buffet réconfortant.



20ème Journée Nationale Travail et Handicap

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, la Confédération Force ouvrière organise sa 20ème « Journée Nationale Travail et Handicap »

Elle se tenait le mardi 19 novembre 2019 de 9 h 30 à 16 h 00 aux Salons de l'Aveyron 17 rue de l'Aubrac – 75012 Paris

"Cette année nous avons voulu rassembler autour de la question du handicap, des responsables des structures FO (Unions Départementales et Fédérations), des mandatsés FO sur le handicap, ainsi que des intervenants et invités du monde du handicap.

La Mission Handicap Confédérale lancera son nouveau guide pratique FO 2020 « Travail et Handicap » et présentera la stratégie confédérale.

À cette occasion, FO remettra à la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées Sophie CLUZEL son guide pratique Travail et Handicap qui constitue sa plateforme revendicative sur le sujet.

Autour d'interventions et de tables rondes seront abordées les questions d'actualité notamment la retraite des personnes en situation de handicap, le Revenu Universel d'Activité, la



prévention de la désinsertion professionnelle, la réforme de l'obligation d'emploi et des accords agréés, la réforme de l'offre de service, le rapprochement Cap emploi / Pôle emploi, et l'avenir du Conseil national consultatif des personnes handicapées(CNCPH)."



78,6 / 83,6



Discrimination	Taux de chômage	Demandeurs d'emplois	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)	En emploi
1ère cause de discrimination, majoritairement sur les questions d'emploi	18% (le double du tout public)	Plus de 500 000 sont demandeurs d'emplois en 2019	2,8 millions de Français (7% de la population des 15 à 64 ans), disposent d'une RQTH en 2018, dont 80% ont un handicap invisible	988 000 sont en emploi, dont 70% dans le secteur privé

Projet de retraite par points Delevoye-Macron : Oui, les retraités sont directement concernés !

Dans un appel à la mobilisation des actifs et des retraités pour le 5 décembre, 7 organisations de retraités expliquent leur refus de la retraite à points pour tous. Un passage est consacré aux raisons particulières des retraités. Il reprend en partie nombre d'arguments de l'UCR FO et de notre UDR FO.

E. Macron et son gouvernement pensent que les retraités ne réfléchissent pas, les croient sur parole. Ils nous rabâchent que la « réforme » des retraites ne nous concerne pas...

C'EST FAUX, AU MOINS POUR TROIS RAISONS :

- 1. LE GOUVERNEMENT ANNONCE CLAIREMENT QUE LE SYSTÈME DE RETRAITE, EN LÉGER DÉFICIT ACTUELLEMENT, DEVRA ÊTRE À L'ÉQUILIBRE AU 1^{ER} JANVIER 2025**, jour de l'application de sa retraite à points.

Comment réaliser l'équilibre ?

⇒ Pas en augmentant les cotisations que la « réforme » fige et que le gouvernement ne cesse de diminuer.

⇒ Reste une pression sur les pensions actuelles, des revalorisations inférieures à l'inflation voire une nouvelle période de gel lorsque les élections municipales seront passées.

- 2. L'OBJECTIF PRINCIPAL DE LA RETRAITE À POINTS EST LA MAÎTRISE DES DÉPENSES**, la « réforme » bloquerait la part des dépenses de pension dans les richesses créées. La même part de pensions pour davantage de personnes en retraite, c'est une plus petite part pour chacun, une baisse des pensions par rapport au niveau de vie des actifs. Actuellement, la pension moyenne est égale à 64,4 % du salaire moyen, en 2050, elle diminuerait à 50,9 %.

- 3. LA REVALORISATION DES PENSIONS ET DES RÉVERSIONS SERAIT LIMITÉE PAR LA « RÉFORME ».**

Le rapport Delevoye préconise une revalorisation selon l'inflation et la fin des règles actuelles d'attribution des pensions de réversion. Son mode de calcul unique serait défavorable à une partie des retraités. La réversion ne pourrait pas être touchée avant 62 ans !

Pour illustrer le point deux, il faut savoir qu'aujourd'hui 330 milliards sont consacrés au paiement des pensions (soit 14 % du PIB). Avec 150 000 nouveaux chaque année, les retraités seront de plus en plus nombreux et devront se répartir toujours 14 % du PIB comme l'a décidé le gouvernement...

Voici d'autres arguments, entre autres, avancés par Claire Compain présidente de l'UDR FO 44 :

« La contre-réforme des retraites annoncée signifierait, si elle voyait le jour, la destruction de tous les régimes existants à commencer par le Code des pensions civiles et militaires, la CNRA, les régimes spéciaux mais aussi le régime général et tous les régimes complémentaires, avec pour conséquence la destruction de toutes les prestations d'action sociales servies par l'ARCCO/AGIRC ainsi que de toutes les réserves de ces régimes.

M. Delevoye propose de créer un Fonds de réserve universel pour faire face aux aléas dus à la conjoncture économique, fonds qui serait alimenté par les réserves de tous les régimes.

Ces réserves s'élèvent à 165 milliards dont 75 milliards dans les caisses de l'ARCCO/AGIRC.

Ce sont les cotisations des salariés ! C'est l'argent des salariés que M. Delevoye se propose de mettre dans des placements financiers à longs termes pour investir dans l'économie. Bref, il propose de nous voler notre argent pour le jouer au casino ! C'est inacceptable ! »

En Suède où le système de retraite à points a déjà été instauré, en 5 ans de 2010 à 2014, les retraités ont vu leur pension diminuer de 12 % ! Voilà ce qu'ils nous préparent.

Pour toutes ces raisons, et parce que nous tenons aux principes de réduction des inégalités, de garantie du montant de la pension, de solidarité et de justice, les retraités sont mobilisés avec les actifs pour mettre en échec la contre-réforme Macron-Delevoye de retraite à points et préserver notre système de retraite qui est le meilleur au monde pour les salariés.

UDR FO 91

12 Place des Terrasses de l'Agora 91000 Évry

udrfo.91@gmail.com

Rejoignez l'Union des retraités et
préretirés FO de l'Essonne !

Avec l'Union départementale FO,
nous ne lâcherons rien !

CONSOMMATEURS, USAGERS : TOUS EGAUX ? A VOIR !

Egalité : beau mot affiché fièrement sur les façades des mairies, sur tous les documents officiels... Mais un constat établi par le gouvernement lui-même : 23 % de la population se heurte frontalement au tout numérique imposé par celui-ci :

- ⇒ obligation de faire sa déclaration d'impôt par internet sinon sanction financière automatique
- ⇒ obligation de faire la demande de la prime d'activité par internet sinon elle n'est pas acceptée

Si vous voulez que votre dossier pour les APL ou les allocations familiales soient pris en compte plus rapidement, il faut passer par internet (remplir son dossier sans se tromper de case, scanner les pièces jointes...). Idem pour les demandes (ou renouvellement) de carte d'identité, de permis de conduire, de carte grise, etc.

L'Etat a décidé de tout dématérialiser, non par souci écologique mais pour faire des économies.

Par exemple : un grand service public comme la Caisse d'allocations familiales, conscient des difficultés rencontrées par de nombreux allocataires (20 % environ) a décidé depuis plusieurs années d'organiser des stages sur l'utilisation du numérique pour des associations caritatives comme Les Restos du Cœur...

Vous n'y arrivez pas ? Inutile de téléphoner, la plateforme de la CAF répond mais n'apporte pas de solutions adaptées à votre cas (trop complexe...). Aller à une permanence de la CAF, oui mais il faut prendre rendez-vous (par internet évidemment !) et faire la queue aux heures d'ouverture. Mais le nombre d'accueils a sérieusement diminué et le nombre d'employés encore plus alors que le nombre d'allocataires ne cesse de croître...

Il reste le recours aux 285 centres d'aide mis en place par les préfectures dans toute la France, encore faut-il savoir où ils se trouvent... Ce sont les Maisons de service au public où diverses administrations assurent des permanences mais pas toutes aux mêmes heures. Il y a également des accueils dans les mairies, encore une fois à la place des services publics agréés, et les associations pour tous ceux qui n'ont pas d'aide dans leur famille...

Dans les faits, l'égalité d'accès aux services publics pour les usagers n'existe pas ! C'est ce que le gouvernement appelle la « fracture numérique ». Rien n'est fait pour y remédier et, au contraire, les démarches obligatoires par internet se multiplient. Situation aggravée par les suppressions de sites d'accueil et d'emplois dans la Fonction publique.

Et en tant que consommateurs ?

Quelques exemples : les banques offrent toutes des services par internet, payants pour la plupart. Certaines, comme La Banque Postale va même jusqu'à préciser sur son site : « votre vigilance est primordiale pour assurer la sécurité de vos comptes ». En termes clairs, le relevé mensuel gratuit de vos opérations bancaires ne suffit pas car on ne peut pas suivre son compte une fois par mois. Donc prenez le service internet...

Autre exemple : le commerce par internet s'amplifie chaque année (la période de Noël en est l'illustration) avec le risque de nombreuses erreurs. En dehors des sites les plus connus, combien de « petits sites » garantissent les achats ou vous proposent des offres mirobolantes moyennant une adhésion ? A qui ? On ne sait pas.

La loi donne la possibilité de se rétracter dans un délai de 14 jours mais encore faut-il savoir qu'on a adhéré à quelque chose ! Un clic et c'est fait... Protester, oui mais ces sites n'ont souvent qu'une adresse internet, pas moyen de les joindre par téléphone, ni de leur adresser un courrier en recommandé attestant que vous avez déposé une réclamation.

Ces sites ciblent ceux qui ne sont pas bien familiarisés avec internet (c'est si facile de cliquer...).

Les associations de consommateurs n'arrêtent pas de les alerter sur ces dangers. L'AFOC reçoit des dossiers difficiles à démêler, tous très compliqués justement parce que le consommateur a « de son plein gré », sans la pression d'un vendeur, accepté toutes les conditions souvent rédigées dans un langage tellement technique que personne n'y comprend rien !

Là encore, l'égalité entre usagers est illusoire. Faire des démarches contre des sites par internet est loin d'être facile et les moins habiles avec l'informatique sont les premiers lésés... Donc, soyez vigilants !

L'AFOC 91 tient des permanences et vous reçoit sur rendez-vous à la Maison des Syndicats à Evry au 3^{ème} étage.



Dans les moments sensibles ,
vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des aléas de la vie, **notre complémentaire santé vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur notre accompagnement social, appelez-le :

0 805 500 058

Service & appel
gratuits

  **malakoff médéric
humanis**

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE